

Guide de la Formation Fédérale FFC 2014 - 2017



SOMMAIRE

Préambule

1) Les filières et modules de formation initiale :

- la formation fédérale : les 3 filières et les différents diplômes
- les modules de formation

2) Le tableau des diplômes et leurs différents modules

3) Les diplômes :

- animateur Jeune
- entraîneur Jeune
- entraîneur Club
- entraîneur Club Expert
- entraîneur Cyclisme Pour Tous
- coach Cyclisme Santé

4) Les équivalences Brevets Fédéraux / Diplômes Fédéraux

5) La Formation continue des cadres techniques fédéraux :

- Validité des diplômes
- Modules de formation continue (tous sauf recyclage PSC1)

6) La formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 »

7) L'organisation administrative :

- La déclaration du module de formation
- La publication sur le site Internet FFC
- Le déroulement de la formation
- L'envoi du tableau récapitulatif des diplômés
- La déclaration des résultats et la délivrance des diplômes

Préambule

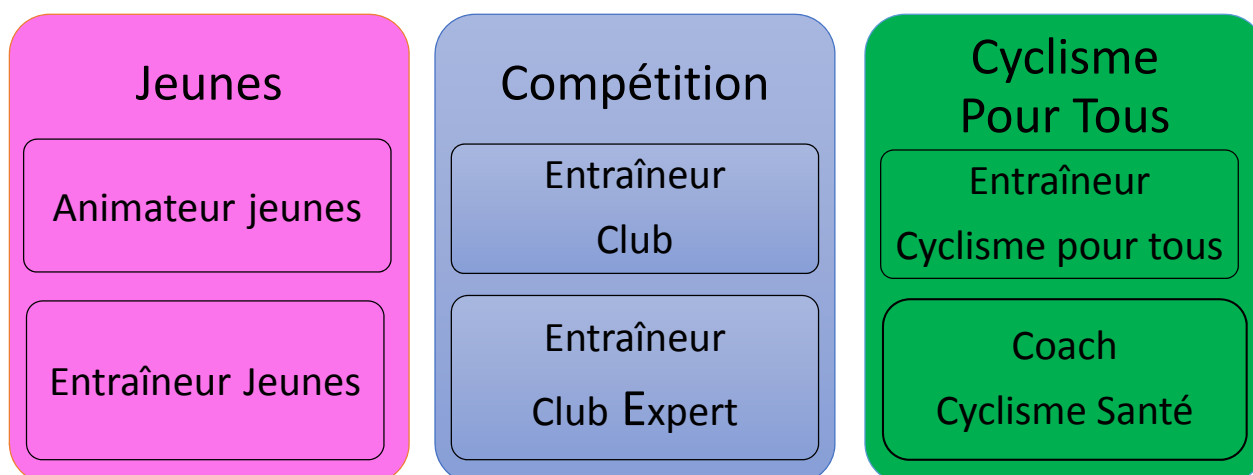
La formation des cadres techniques fédéraux intervenant au sein des clubs constitue une des missions prioritaires de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Cyclisme. Cette formation est organisée par les Conseillers Techniques Sportifs (CTR, CTN et les Entraîneurs Nationaux) du Ministère des Sports placés auprès de la Fédération Française de Cyclisme. Le cas échéant, les CTS peuvent également faire appel à d'autres personnes-ressources (techniciens, diplômés d'Etat, préparateurs physiques, diététiciens, mécaniciens, psychologues...).

Depuis septembre 2012, les brevets fédéraux (BF1, BF2 et BF3) ont laissé place aux diplômes fédéraux.

1) Les filières et modules de formation initiale :

→ *Les 3 filières :*

Les diplômes fédéraux comprennent 3 filières : Jeunes, Club et Cyclisme Pour Tous. Ils sont réservés exclusivement aux licenciés de la Fédération Française de Cyclisme âgés de 18 ans minimum à l'exception de l'Animateur Jeunes (16 ans).



Chaque filière comporte des modules composés de formations initiales et de stages en situation.

Un livret de formation permet de suivre le cursus de formation de chaque cadre technique fédéral. Il atteste les compétences théoriques, pratiques et pédagogiques acquises.

→ *Les modules de formation :*

Pour obtenir un diplôme fédéral, il faut capitaliser des modules de formation. Ces modules se répartissent selon les filières.

La première action de formation à suivre est obligatoirement la préformation.

L'obtention de l'attestation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » est un prérequis à l'obtention de tout diplôme.

A la fin de chaque module suivi, vous devrez faire valider votre attestation de formation par le responsable pédagogique. Lorsque vous avez suivi tous les modules nécessaires vous pouvez vous présenter à l'examen correspondant au diplôme désiré.

Le système de module permet de créer des passerelles entre les diplômes d'entraîneur.

2) Le tableau des diplômes et leurs différents modules :

Diplômes	Modules et stages				
Animateur Jeunes	Préformation	Activités du Vélo	Stage pédagogique		
Entraîneur Jeunes	Préformation	Module Commun	Modules d'Activités	Stage pédagogique	
Entraîneur Club	Préformation	Module Commun	Spécialité 1	Spécialité 2	Stage pédagogique
Entraîneur Club Expert	Entraîneur Club	Module Commun Expert	Spécialité Expert	Stage pédagogique	
Entraîneur Cyclisme pour Tous	Préformation	Module Commun	Spécialité ECT	Spécialité	Stage pédagogique
Coach Cyclisme Santé	Préformation	Module Commun	Cyclisme et Santé	Spécialité	Stage pédagogique

Liste des modules d'activités de l'Entraîneur Jeunes :

Activités du BMX
 Activités du Cyclisme Traditionnel
 Activités du VTT

Liste des spécialités des Entraîneurs Club, Club Expert et Cyclisme pour Tous :

BMX :	Cyclisme Traditionnel :	VTT :
BMX Race	Route	VTT Cross Country
BMX Free Style	Cyclo-cross	VTT Trial
	Piste endurance	VTT Descente et enduro
	Piste vitesse	
	Polo vélo	
	Cyclisme artistique	

Liste des spécialités de l'Entraîneur Cyclisme Pour Tous :

Cyclisme et Santé
 Pass'sport nature
 Cyclosport et endurance
 Séjours sportifs

3) Les diplômes :

Animateur Jeunes

1) Définition du diplôme :

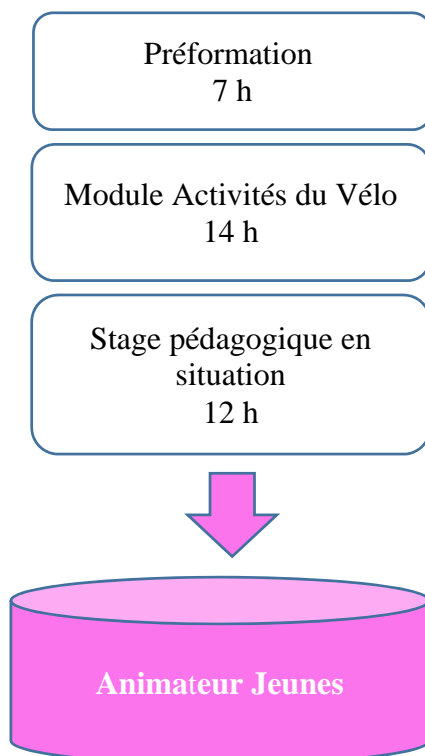
L'Animateur Jeunes est un cadre technique fédéral bénévole qui encadre les Jeunes de l'Ecole de Cyclisme.

- Objectif : animer des séances pédagogiques dans un espace délimité (aire multifonctionnelle, terrain de sport, parking, parcours VTT, piste débutant BMX...)
- Public cible : Jeunes des Ecoles de Cyclisme
- Lieu d'activités : Ecole de Cyclisme
- Mots-clés : animation – jeux – espace d'évolution délimité et sécurisé – vélo (pas d'option) – découvertes techniques
- Volume horaire total : 33 heures

2) Les compétences principales :

- Etre capable d'assurer la sécurité d'un groupe d'enfants dans un espace délimité et sécurisé
- Etre capable d'animer une séance pédagogique en autonomie et en responsabilité
- Etre capable de développer les habiletés techniques générales de base à l'aide d'exercices référencés

3) Déroulé de la formation :



Animateur Jeunes

4) Prérequis pour l'entrée en formation :

- Etre titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) pour la délivrance du diplôme
- Etre âgé de 16 ans à l'entrée en formation

5) Evaluation certificative :

- Module Activités du Vélo : QCM 30 min
- Stage pédagogique en situation : validation par le tuteur responsable de l'Ecole de Cyclisme

Entraîneur Jeunes

1) Définition du diplôme :

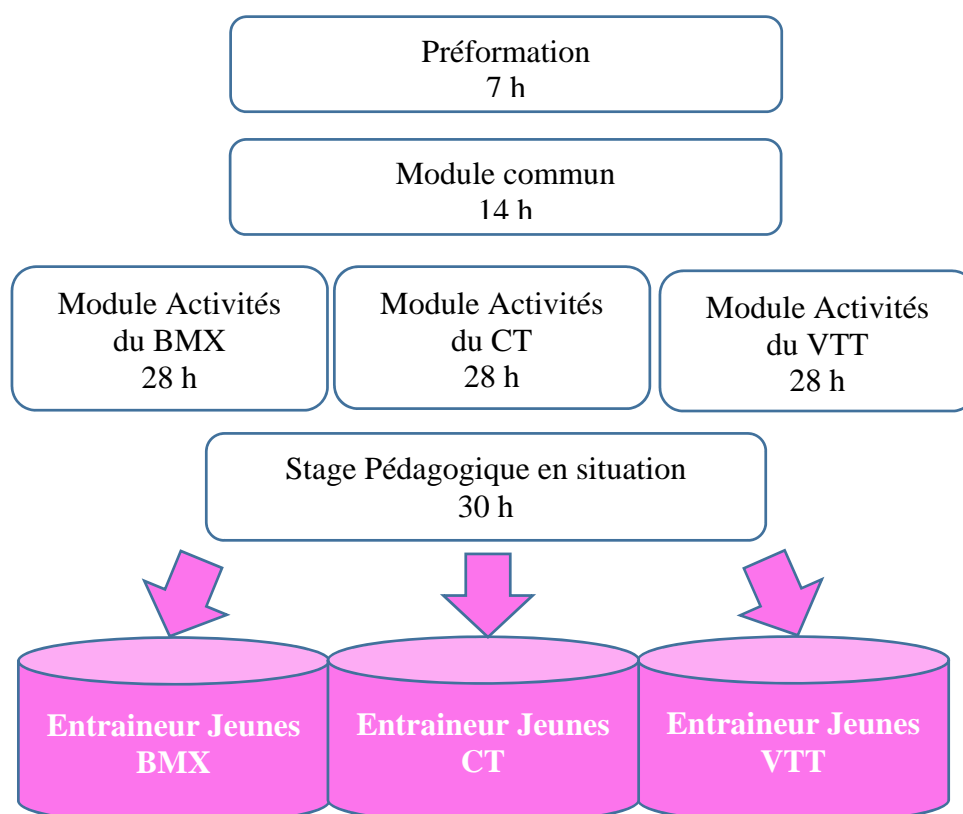
L'Entraîneur Jeunes est un cadre technique fédéral bénévole qui coordonne et encadre les activités de l'Ecole de Cyclisme.

- Objectif : former les Jeunes cyclistes aux fondamentaux d'une famille disciplinaire
- Public cible : Jeunes des Ecoles de Cyclisme
- Epreuves de référence : Trophées de France, TFJC, TFJV, TF BMX
- Lieu d'activités : Ecole de Cyclisme
- Mots-clés : animation – formation technique, tactique et physique – apprentissage – famille disciplinaire - milieu ouvert
- Volume horaire total : 79 heures

2) Les compétences principales :

- Toutes les compétences de l'Animateur Jeunes
- Etre capable de programmer un cycle d'apprentissage
- Etre capable d'élaborer des séances d'entraînement
- Etre capable de conduire des entraînements dans tout espace de pratique

3) Déroulé de la formation :



Entraîneur Jeunes

4) Prérequis pour l'entrée en formation :

- Etre titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) pour la délivrance du diplôme
- Avoir un certificat de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du cyclisme
- Etre âgé de 18 ans à l'entrée en formation

5) Evaluation certificative :

- Module commun : QCM 1 heure
- Module d'activités : 5 questions ouvertes 1 heure
- Stage pédagogique : validation par le tuteur responsable de l'Ecole de Cyclisme

Entraîneur Club

1) Définition du diplôme :

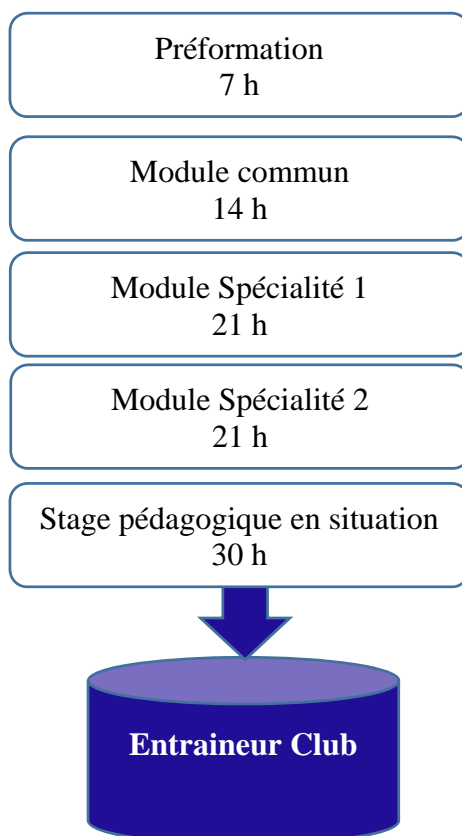
L'Entraîneur Club est un cadre technique fédéral bénévole qui encadre un collectif de compétiteurs.

- Objectif : encadrer et entraîner de jeunes compétiteurs
- Public cible : compétiteurs débutants (à partir de 13 ans pour le CT et le VTT, à partir de 6 ans pour le BMX)
- Epreuves de référence : les compétitions régionales
- Lieu d'activités : le club
- Mots-clés : entraînement – spécificité disciplinaire – perfectionnement – cycle Volume horaire total : 93 heures

2) Les compétences principales :

- Etre capable d'animer une séance d'entraînement collectif en toute sécurité
- Etre capable d'animer une séance pédagogique en autonomie et en responsabilité
- Etre capable de développer les habiletés techniques spécifiques d'une discipline
- Etre capable de concevoir et de conduire des séances de perfectionnement

3) Déroulé de formation :



Entraîneur Club

4) Prérequis pour l'entrée en formation :

- Etre titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) pour la délivrance du diplôme
- Avoir un certificat de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du cyclisme
- Etre âgé de 18 ans à l'entrée en formation

5) Evaluation certificative :

- Module commun : QCM 1 heure
- Module de spécialité : 5 questions ouvertes 1 heure
- Stage pédagogique : validation par le tuteur responsable du Club

Entraîneur Club Expert

1) Définition du diplôme :

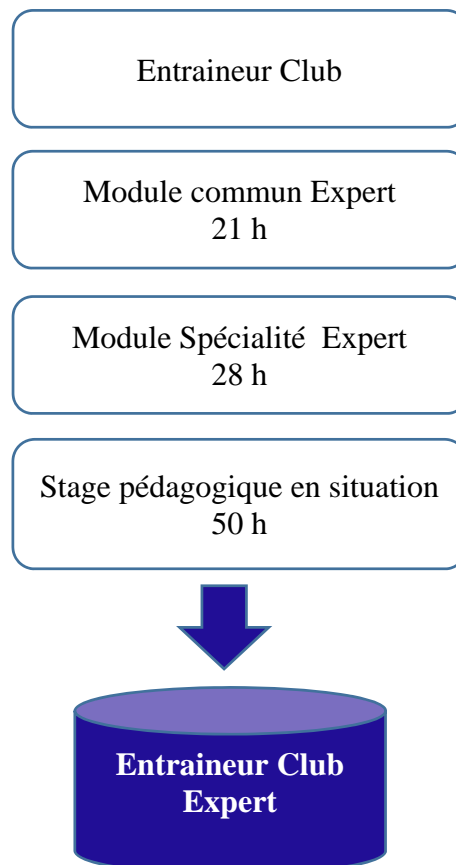
L'Entraîneur Club Expert est un cadre technique fédéral bénévole qui propose un suivi d'entraînement individuel.

- Objectif : individualiser l'entraînement pour optimiser la performance d'un compétiteur
- Public cible : compétiteurs
- Epreuves de référence : les compétitions nationales
- Lieux d'activités : club, comités départementaux, Equipes Techniques Régionales (ETR)
- Mots-clés : planification – performance – individualisation – outils de mesure de la performance – analyse de la performance - technicien
- Volume horaire total : 99 heures

2) Les compétences principales :

- Toutes les compétences de l'Entraîneur Club
- Etre capable de planifier la saison sportive d'un compétiteur
- Etre capable d'individualiser les entraînements
- Etre capable d'analyser les effets de l'entraînement
- Etre capable d'élaborer des systèmes d'évaluation

3) Déroulé de la formation :



Entraîneur Club Expert

4) Prérequis pour l'entrée en formation :

- Etre titulaire du diplôme « Entraîneur Club »
- Avoir suivi le module de spécialité de l'Entraîneur Club correspondant au module de spécialité Expert
- Avoir un certificat de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du cyclisme

5) Evaluation certificative :

- Module commun : 5 questions ouvertes 1 heure
- Module spécialité Expert : 5 questions ouvertes 1 heure
- Stage pédagogique : validation par le CTS

Entraîneur Cyclisme pour Tous

1) Définition du diplôme :

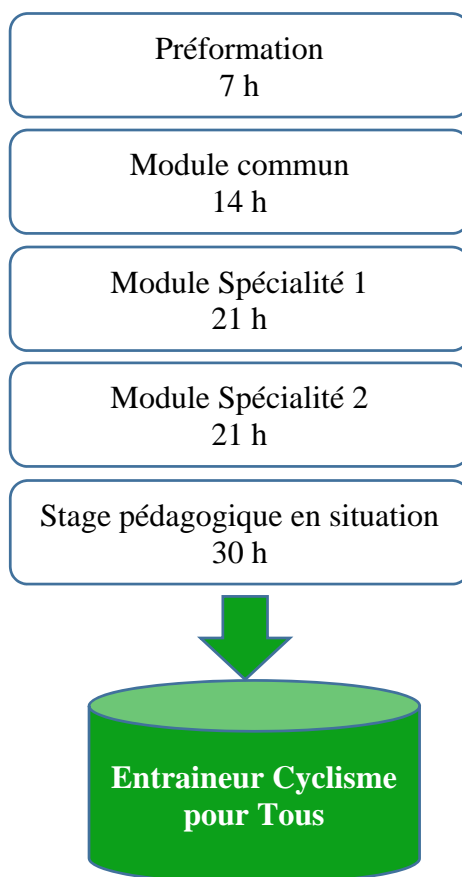
L'entraîneur Cyclisme pour Tous est un cadre technique fédéral bénévole qui encadre les licenciés « Cyclisme pour Tous ».

- Objectif : encadrer, conseiller et entraîner les licenciés « Cyclisme pour Tous »
- Public cible : licenciés Cyclisme Pour Tous
- Epreuves de référence : Pass'cyclisme, Cycloportives, Masters
- Mots-clés : encadrement – conseils d'entraînement – centres cycloport – convivialité – tourisme
- Volume horaire total : 93 heures

2) Les compétences principales :

- Etre capable d'encadrer des groupes de cyclistes en toute sécurité
- Etre capable d'animer une séance pédagogique en autonomie et en responsabilité
- Etre capable de proposer des entraînements adaptés à son public
- Etre capable d'organiser des sorties itinérantes et des séjours sportifs conviviaux
- Etre capable d'organiser des sorties touristiques

3) Déroulé de la formation :



Entraîneur Cyclisme pour Tous

4) Prérequis pour l'entrée en formation :

- Etre titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) pour la délivrance du diplôme
- Etre âgé de 18 ans à l'entrée en formation

5) Evaluation certificative :

- Module commun : QCM 1 heure
- Module de spécialité : 5 questions ouvertes 1 heure
- Stage pédagogique : validation par le tuteur responsable du Club

Coach Cyclisme Santé

1) Définition du diplôme :

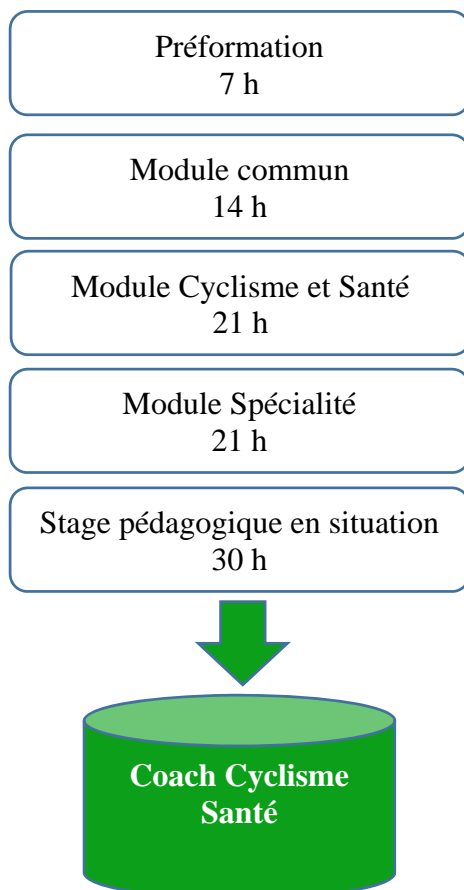
Le Coach Cyclisme Santé est un cadre technique fédéral bénévole qui encadre les licenciés « Cyclisme pour Tous ». Le diplôme est ouvert aux professionnels souhaitant mettre en œuvre le plan de développement « Cyclisme – santé »

- Objectif : encadrer, conseiller et entrainer les licenciés « Cyclisme pour Tous »
- Public cible : licenciés Cyclisme Pour Tous
- Epreuves de référence : Pass'cyclisme, Cycloportives, Masters
- Mots-clés : encadrement – santé – conseils de pratique – centres Cycloport
- Volume horaire total : 93 heures

2) Les compétences principales :

- Etre capable d'encadrer des groupes de cyclistes en toute sécurité
- Etre capable d'animer une séance pédagogique en autonomie et en responsabilité
- Etre capable de proposer des entrainements adaptés à son public
- Etre capable de conseiller les pratiquants « Cyclisme pour Tous » dans leur pratique régulière

3) Déroulé de la formation :



Coach Cyclisme Santé

4) Prérequis pour l'entrée en formation :

- Etre titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) pour la délivrance du diplôme
- Etre âgé de 18 ans à l'entrée en formation

5) Evaluation certificative :

- Module commun : QCM 1 heure
- Module de spécialité : 5 questions ouvertes 1 heure
- Stage pédagogique : validation par le tuteur responsable du Club

4) Les équivalences : Brevets Fédéraux / Diplômes Fédéraux

Un système d'équivalence entre les anciens Brevets Fédéraux et les nouveaux Diplômes Fédéraux est mis en place selon les modalités suivantes :

DF BF	Animateur Jeunes	Entraîneur Jeunes	Entraîneur Club	Entraîneur Club Expert	Entraîneur Cyclisme Pour Tous	Coach Cyclisme Santé
BF1	Acquis	Acquis				
BF2	Acquis	Acquis	Acquis			
BF3	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis		

Chaque titulaire d'un Brevet Fédéral est repositionné selon le tableau ci-dessus. Il est considéré alors comme possédant les modules correspondant au diplôme. Il peut de fait réintégrer la formation fédérale comme tout titulaire du diplôme fédéral correspondant.
Attention, **aucun diplôme** ne sera établi **par équivalence**.

5) Formation continue des cadres techniques fédéraux :

La mise en place d'une formation continue obligatoire a été instaurée avec les nouveaux diplômes. Cela se traduit par une notion de diplômé actif ou diplômé inactif.

- La validité du diplôme :

Le titulaire d'un diplôme fédéral ne perd jamais son diplôme, à l'exception d'une décision disciplinaire. En revanche, il peut être déclaré « actif » ou « inactif » en fonction de la date de la dernière formation suivie.

La durée initiale d'activité du diplômé est fixée à 3 ans, à dater du dernier acte de formation. Tout acte de formation reporte cette durée initiale d'activité de 3 années supplémentaires.

- Modules de formation continue (tous sauf recyclage PSC1) :

Tous les modules de la formation initiale peuvent justifier d'une formation continue. Tout autre module, pour être accepté comme formation continue, doit être validé par le CTS. Les thèmes développés doivent être en lien avec la formation fédérale des cadres techniques. La durée minimale d'un acte de formation continue est fixée à 3 heures. Le recyclage du PSC1 n'entre pas dans la formation continue des cadres techniques.

6) Formation Prévention et Secours Civiques niveau 1 :

Le certificat "Prévention et Secours Civiques de niveau 1", en abrégé "PSC1", est la formation de base aux premiers secours en France. Défini par arrêté interministériel des ministères de l'Intérieur et de la Santé, elle est délivrée par les associations agréées et organismes habilités. Toute personne peut suivre cette formation, qui est adaptée si nécessaire aux stagiaires handicapés.

Le formateur évalue les stagiaires, de façon continue : tout au long de la formation, il n'y a pas d'examen. Ceux qui participent activement à l'ensemble de la formation reçoivent un certificat de compétences.

La durée de la formation est de 7 heures depuis le 1er juillet 2012 (anciennement de 10h à 12h), hors modules complémentaires ajouté par l'organisme ou association.

Les stagiaires sont informés sur les différentes situations auxquelles ils pourront être confrontés, la manière d'examiner la victime, les gestes à effectuer et l'appel des secours. Les principaux cas traités sont l'étouffement, l'hémorragie et l'inconscience.

Depuis le 1er août 2007, la formation de référence est le « PSC1 ».

Liste des diplômes admis en équivalence du PSC1 :

- Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS)
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU)
- Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1)
- Brevet National de Secourisme (BNS)
- Brevet National de Premiers Secours (BNPS)
- Brevet de brancardier secouriste
- Brevet de secouriste de la Protection Civile
- le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (CSST)
- Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES)
- Attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel (AFCPSAM)
- Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA)
- Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (CFAPSE)
- Certificat de Sécurité Sauvetage (CSS) délivré par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)
- Brevet de surveillant de baignade (BSB) délivré par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS)

Liste des professions qui dispensent de passer le PSC1 (titulaires des diplômes d'Etat de) :

- médecin
- chirurgien-dentiste
- pharmacien
- vétérinaire
- sage-femme
- infirmier(e) diplômé d'état

Liste des diplômes non équivalents au PSC1 :

- tous les diplômes secouristes obtenus hors de France (sauf les formations monégasques qui sont les seules à être reconnues par la France)
- Brevet Européen de Premiers Secours (BEPS)
- Attestation d'initiation aux Gestes Élémentaires de Survie
- Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute
- Certificat Fédéral de Premiers Secours (CFPS)
- Certificat militaire d'aptitude aux gestes élémentaires de survie
- Initiation à l'alerte et aux premiers secours (IAPS)
- Initiation aux Premiers Secours (IPS)
- Initiation à la réduction des risques (IRR)

7) L'organisation administrative :

La formation fédérale est portée par l'Institut de Formation de la Fédération Française de Cyclisme.

Cela implique des procédures d'organisation des modules et de suivi des stagiaires en formation.

A. La déclaration du module de formation initiale et continue :

Le Conseiller Technique Sportif (CTS) établit son programme de formation, y compris les modules de formation continue, et le communique, en précisant le lieu, la date et la personne-ressource pour les inscriptions, à :

- b.lecki@ffc.fr
- a.vettier@ffc.fr

Module	Date début	Lieu	Coordonnées de la personne à contacter

B. La publication des formations :

Le calendrier des formations est publié sur le site internet de la FFC afin d'ouvrir les inscriptions aux licenciés.

C. Le déroulement de la formation :

Le CTS, responsable de formation, convoque et organise les interventions. Il s'assure du bon déroulé du module de formation. En cas de réussite au module, il délivre l'attestation de suivi.

D. Le suivi de la formation

Le stagiaire est responsable de ces attestations. Il cumule ces documents, attestations de réussite aux modules et attestations des stages afin d'obtenir le diplôme visé. Le livret de formation mis en place en septembre 2012 n'est plus délivré.

E. L'envoi d'un tableau récapitulatif des diplômés :

Lorsque le stagiaire possède l'ensemble des attestations nécessaires à la validation d'un diplôme, le stagiaire envoie les copies au CTS.

Le CTS valide les parcours de formation des stagiaires et communique les résultats, sous forme d'un tableau récapitulatif, à :

- b.lecki@ffc.fr
- a.vettier@ffc.fr

F. La déclaration des résultats :

Les résultats sont publiés sur le site Internet de la FFC.

Les diplômes établis sont envoyés aux Comités Régionaux d'appartenance des diplômés.